

FORMATION A L'ANIMATION NIVEAUX et CORRESPONDANCES EQUIVALENCES PASSERELLES et SUITE DE PARCOURS

1. Le régime des correspondances de niveaux

Si l'on choisit une formation dans la perspective d'un emploi, il est également nécessaire de situer cette formation dans l'ensemble des certifications, afin de mieux maîtriser son itinéraire professionnel.

Niveau	Formations et diplômes	Diplôme Jeunesse et Sports	Fonctions correspondantes	Diplômes d'autres ministères ou organismes de tutelle*
7	formation de niveau supérieur à celui de la maîtrise (Bac +5)	-	- Expertise et recherche - Entraîneur de très haut niveau	- Master Politiques Enfance Jeunesse - Master Professionnel Ingénierie de l'Animation Territoriale [Université]
6	formation de niveau égal à celui de la licence, licence Professionnelle, BUT ou de la maîtrise (Bac +3 ou +4)	Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESjeps)	- Entraîneur de haut niveau - Cadre formateur - Directeur de projets et/ou de structures	- Licence pro intervention sociale spécialité animation professionnelle [Université]
5	formation de niveau de brevet de technicien supérieur, (DUT) ou DEUG, DEUST (Bac +2)	Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEjeps)	- Coordinateur de projet(s) - Cadre de l'animation	- Diplôme Universitaire de Technologie option Carrières Sociales (DUT) [Université] - BTSA Développement, animation des territoires ruraux (DATR) [Agriculture]
4	formation de niveau baccalauréat	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPjeps)	- Animateur socioculturel - Educateur sportif	- Bac pro Animation - enfance et personnes âgées (AEPA) [Education nationale] - Titre Professionnel d'Animateur Loisir Tourisme - [Travail]
3	formation de niveau de Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)	Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (CPjeps)	Animateur polyvalent	-
	titre professionnel certifié par la branche professionnelle des métiers de l'animation	Certificat de Qualification Professionnelle animateur périscolaire (CQP)	Animateur périscolaire	-

* La correspondance ne donne pas une équivalence de droit sur le diplôme. Exemple le BTSA DATR octroie à son titulaire les UC1 et 2 du DEjeps mention Développement de projets, territoires et réseaux.

Pour accéder à la totalité des textes réglementaires de chaque diplôme, rendez-vous sur : sports.gouv.fr

2. Le principe des équivalences

Les diplômes d'Etat (CPjeps, BPjeps, DEjeps et DESjeps) et le titre de branche (CQP) sont organisés en unités capitalisables (UC) ou "blocs de compétences". Chacun de ces blocs ;

1. peut être validé séparément en vue d'une certification partielle dans le cadre d'un parcours individualisé de formation ;
2. dans un même niveau, en fonction de la réglementation, peut octroyer une équivalence sur un bloc de compétence ou unité capitalisable.

Mention du diplôme		CQP	CPjeps	BPjeps	DEjeps	DESjeps
CQP	Animateur périscolaire			toutes spécialités	toutes spécialités	toutes spécialités
				toutes mentions	toutes mentions	toutes mentions
CPjeps	Animateur d'activités et de vie quotidienne	UC2 et UC4				
BPjeps	Animation sociale			UC1 et UC2		
	Animation culturelle			UC1 et UC2		
	Loisirs tous publics	UC4	UC4	UC1 et UC2		
DEjeps	Animation sociale				UC1 et UC2	
	Développement de projets, territoires et réseaux				UC1 et UC2	
DESjeps	Direction de structure et de projet					UC1 et UC2

Pour accéder à la totalité des textes réglementaires de chaque diplôme, rendez-vous sur : sports.gouv.fr

3. Les poursuites de parcours et passerelles

Ce double système de correspondance et d'équivalence permet les poursuites de parcours :

- Intra filière : la plupart du temps vers un niveau supérieur.
- Inter filière ("passerelle") : en fonction, d'obtenir un allégement de parcours pour intégrer une certification d'un autre Ministère (de l'Agriculture, du Travail et de la Santé).

Pour accéder à l'intégralité des équivalences et des passerelles des diplômes du Ministère des Sports des jeux Olympiques et Paralympiques rendez-vous sur : <https://www.sports.gouv.fr/equivalences-et-passerelles-495>

Le service formation professionnelle de l'UFCV est à votre écoute afin d'étudier votre parcours et le chemin que vous voulez faire prendre à votre carrière.

Retrouvez nos délégations régionales sur : formation-professionnelle.ufcv.fr